

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 27 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DICOM 29** Lancement d'un marché relatif à des prestations de campagnes d'appels et de gestion de crises en 2 lots.

**Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et la procédure de passation du marché relatif à des prestations de campagnes d'appels et de gestion de crises (art. 30) ;

Sur le rapport présenté par Mme Camille MONTACIÈ au nom de la 1ère Commission,

Delibère :

Article 1 : Est approuvé le principe du marché en 2 lots (lot 1 portant sur les campagnes d'émission d'appels ; lot 2 portant sur la prise en charge d'appels entrants), à bons de commande, sans montant minimum ni montant maximum, relatif à des prestations de campagnes d'appels et de gestion de crises.

Article 2 : Est approuvée la procédure (art. 30).

Article 3 : Sont approuvés l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières (AECCAP) relatif au lot 1, l'annexe 1 à l'AECCAP relative au bordereau des prix unitaires pour le lot 1, l'AECCAP relatif au lot 2, l'annexe 1 à l'AECCAP relative au bordereau des prix unitaires pour le lot 2, le cahier des clauses techniques particulières commun (CCTP) aux lots 1 et 2, les 3 annexes au CCTP, relatives au lot 1, le règlement de consultation, les 2 annexes relatives au règlement de consultation (commande type relative au lot 1 et commande type relative au lot 2).

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2012 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement, au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, chapitre 011, fonction 023, nature 6288.